



**ÉPARGNE & PLACEMENTS :
CE QU'IL FAUT SAVOIR**

L'épargne correspond à la part du revenu d'un ménage qui n'est pas consacrée à une consommation immédiate. Le placement financier quant à lui désigne l'action par laquelle il est possible de placer son argent en contrepartie d'un rendement.

IL EXISTE PLUSIEURS PRODUITS D'ÉPARGNE

Produit d'épargne	Caractéristiques de l'offre																		
Livret A	Compte d'épargne sur lequel il est possible d'effectuer des versements et retraits à tout moment . Les sommes placées sur ce compte génèrent des intérêts exonérés d'impôts sur le revenu et prélèvements sociaux . Le plafond maximum des dépôts est fixé à 22 950 euros et son taux de rémunération correspond annuellement à 0,50 % .																		
Livret de développement durable et solidaire (LDDS)	Compte d'épargne sur lequel il est possible d'effectuer des versements et retraits à tout moment . Les sommes placées sur ce compte génèrent des intérêts exonérés d'impôts sur le revenu et prélèvements sociaux . Le plafond maximum des dépôts est fixé à 12 000 euros et son taux de rémunération correspond annuellement à 0,50 % .																		
Livret d'épargne populaire (LEP)	Compte d'épargne sur lequel il est possible d'effectuer des versements et retraits à tout moment . Les sommes placées sur ce compte génèrent des intérêts exonérés d'impôts sur le revenu et prélèvements sociaux . Le plafond maximum des dépôts est fixé à 7 700 euros et son taux de rémunération correspond annuellement à 1 % . Il s'agit d'un produit réservé aux foyers dont les revenus sont modestes. Votre revenu fiscal de l'année 2019 ne doit pas excéder le plafond indiqué dans le tableau ci-dessous :																		
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Quotient familial</th> <th>Plafonds de revenus</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 part</td> <td>20 016 €</td> </tr> <tr> <td>1,5 part</td> <td>25 361 €</td> </tr> <tr> <td>2 parts</td> <td>30 706 €</td> </tr> <tr> <td>2,5 parts</td> <td>36 051 €</td> </tr> <tr> <td>3 parts</td> <td>41 396 €</td> </tr> <tr> <td>3,5 parts</td> <td>46 741 €</td> </tr> <tr> <td>4 parts</td> <td>52 086 €</td> </tr> <tr> <td>Demi-part supplémentaire</td> <td>5 345 €</td> </tr> </tbody> </table>	Quotient familial	Plafonds de revenus	1 part	20 016 €	1,5 part	25 361 €	2 parts	30 706 €	2,5 parts	36 051 €	3 parts	41 396 €	3,5 parts	46 741 €	4 parts	52 086 €	Demi-part supplémentaire	5 345 €
Quotient familial	Plafonds de revenus																		
1 part	20 016 €																		
1,5 part	25 361 €																		
2 parts	30 706 €																		
2,5 parts	36 051 €																		
3 parts	41 396 €																		
3,5 parts	46 741 €																		
4 parts	52 086 €																		
Demi-part supplémentaire	5 345 €																		
Livret Jeune	Compte d'épargne sur lequel il est possible d'effectuer des versements et retraits à tout moment . Les sommes placées sur ce compte génèrent des intérêts exonérés d'impôts sur le revenu et prélèvements sociaux . Le plafond maximum des dépôts est fixé à 1 600 euros et son taux de rémunération est librement fixé par les banques. Il s'agit d'un produit réservé uniquement aux 18-25 ans .																		



AFOC

**ÉPARGNE & PLACEMENTS :
CE QU'IL FAUT SAVOIR****Compte épargne
logement (CEL)**

Compte d'épargne sur lequel il est possible d'effectuer des versements et retraits **à tout moment**. Les sommes placées sur ce compte **génèrent des intérêts soumis à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux** depuis 2018. Le **plafond** maximum des dépôts est fixé à **15 300 euros** et son taux de rémunération correspond **annuellement à 0,5 %**.
Il s'agit d'un produit pouvant vous permettre d'accéder à un prêt immobilier destiné à l'acquisition d'une résidence principale.

**Plan épargne
logement (PEL)**

Compte d'épargne sur lequel il est possible d'effectuer des versements. Tout retrait effectué sur un PEL entraîne la fermeture du plan. Les sommes placées sur ce compte **génèrent des intérêts soumis à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux** depuis 2018. Le **plafond** maximum des dépôts est fixé à **61 200 euros** et son taux de rémunération correspond **annuellement à 1 %**.
Il s'agit d'un produit destiné à l'acquisition d'un bien immobilier.

**Plan d'épargne
retraite (PER)**

Compte d'épargne destiné à permettre **d'économiser tout au long de sa vie active pour bénéficier d'un complément de revenu à la retraite**. Les fonds sont en principe **bloqués** sur le compte jusqu'à la retraite mais peuvent être débloqués dans certains cas (ex. : décès, accident, etc.). **Les sommes placées sur ce compte sont déduites des revenus imposables d'une année**. Néanmoins, vous serez imposé en cas de retrait que ce soit sous forme de rente ou de capital.

Assurance vie

Épargne destinée à permettre **d'économiser** sur le long terme et **transmettre son patrimoine** en cas de décès. Il est possible d'effectuer des versements à tout moment. **Les sommes placées sur ce compte sont soumises à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux**.
Afin de savoir si vous pouvez effectuer un retrait anticipé total ou partiel, nous vous invitons à consulter votre contrat. Les conditions de retrait ainsi que le taux d'imposition applicable varient selon la durée de votre contrat. Une exonération d'impôt est cependant prévue dans certains cas (licenciement de l'assuré et/ou de son conjoint ; liquidation judiciaire de la société de l'assuré et/ou de son conjoint ; mise à la retraite anticipée de l'un ou de l'autre ; invalidité de 2 ou 3^e catégorie de l'un ou de l'autre).

BON À SAVOIR

Il existe également une multitude d'offres destinées à vous permettre de placer votre argent en contrepartie de produits financiers. Il convient d'être vigilant en examinant attentivement les caractéristiques de l'offre proposée.

Pour plus d'informations sur ces produits, nous vous invitons à vous rendre sur le site suivant :

<https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/marches-financiers/produits-financiers/>